
6.5. PROJET DE CONSTRUCTION SOUS PAE – PROLONGEMENT RUE SANSOUCY

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les critères du plan d'ensemble pour cette zone, soit la zone 145;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la construction de résidences unifamiliales avec logement supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la densité est respectée également;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le projet soumis qui consiste à la construction de résidences unifamiliales de 2 étages incluant un logement au sous-sol dans la zone numéro 145.

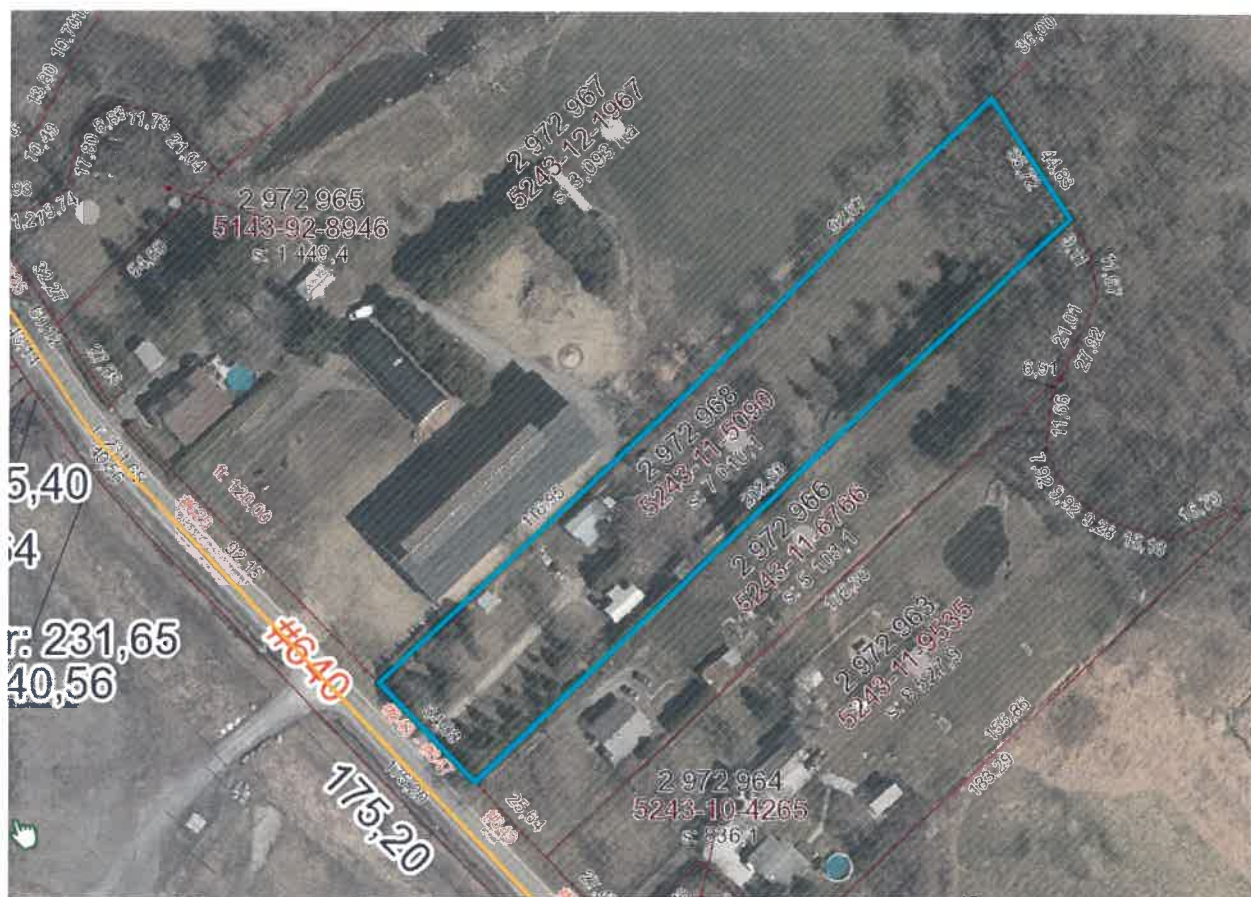
03-06-2024 6. Projet de construction sous PAE – prolongement rue Sansoucy

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les critères du plan d'ensemble pour cette zone, soit la zone 145.

CONSIDÉRANT que le projet consiste à la construction de résidence unifamiliale avec logement supplémentaire.

CONSIDÉRANT que la densité est respectée également;

Sur proposition de Cody Stoutenburg, appuyée par Mario Ravenelle, il est unanimement résolu de recommander au conseil municipal d'accepter le projet soumis qui consiste à la construction de résidences unifamiliales de 2 étages incluant un logement au sous-sol dans la zone numéro 145.

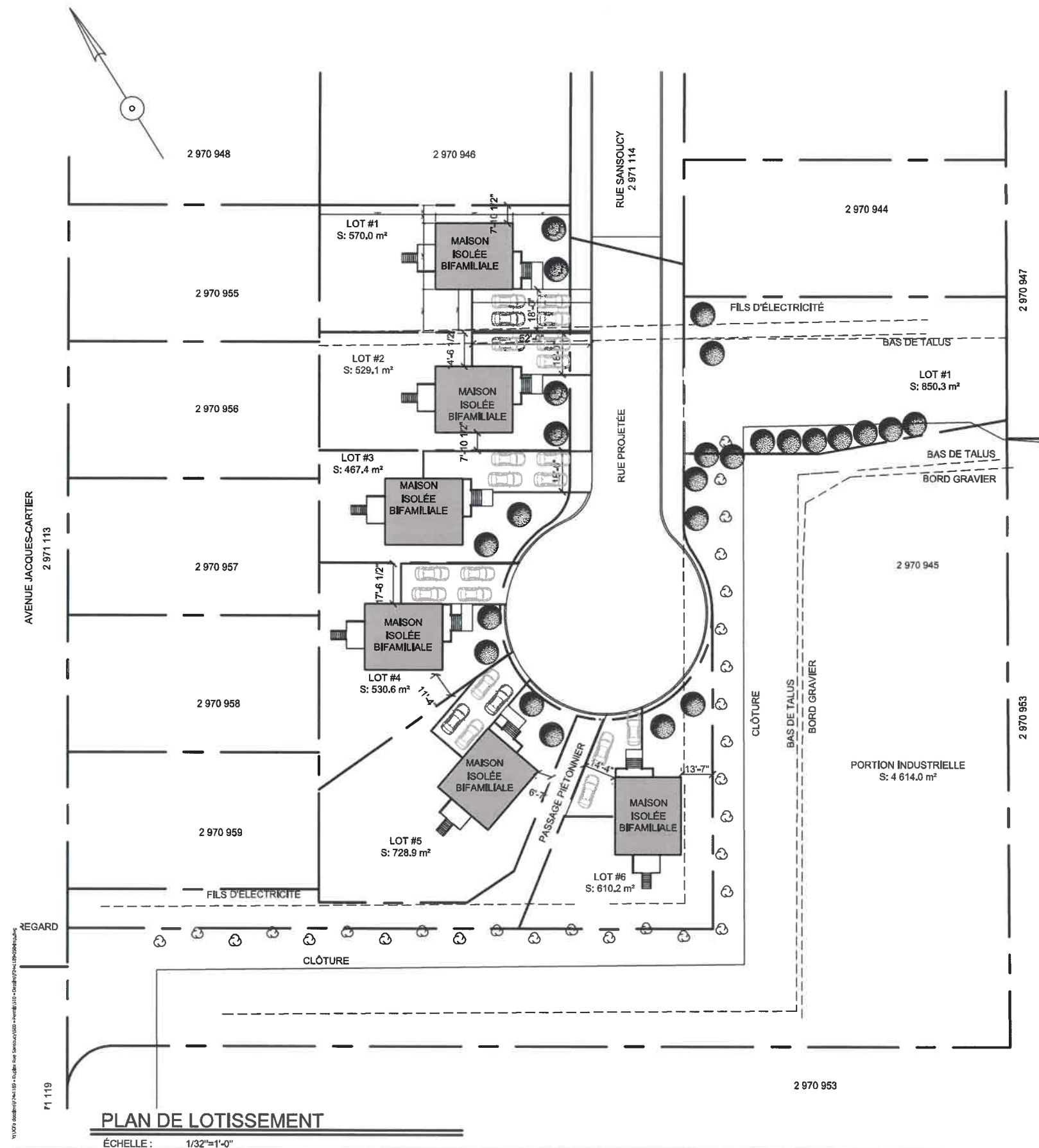


6. Projet de construction sous PAE – prolongement rue Sansoucy

Le projet implique la construction de 6 résidences unifamiliales avec logement au sous-sol. La densité obligatoire à rencontrer est de 12 unités. Les critères d'analyse sont les suivants :

- a) Le plan couvre l'ensemble du territoire compris dans la zone concernée.
- b) Le plan est conforme aux objectifs contenus au plan d'urbanisme.
- c) Le plan comporte essentiellement des usages résidentiels.
- d) Les habitations proposées s'intègrent harmonieusement au milieu bâti existant (volumétrie, choix des matériaux, etc.)
- e) Des mesures doivent être prévues afin d'atténuer les impacts pouvant être générés par les usages industriels voisins. Le concept d'aménagement permet une utilisation optimale de l'espace disponible.
- f) L'aménagement d'un sentier multifonctionnel se raccordant à l'avenue Jacques-Cartier est favorisé.





**NE DOIT PAS
 SERVIR À LA
 CONSTRUCTION**

NO	DATE	RÉVISION
15		
14		
13		
12		
11		
10		
09		
08		
07		
06		
05		
04		
03		
02		
01	2024-05-09	POUR PERMIS

TITRE DU PROJET
 DUPLEX RUE SANSOUCY
 SAINT-PIE

TITRE DU DESSIN
 PLAN DE LOTISSEMENT

DATE DE RÉALISATION MAI 2024	DESSINÉ PAR KSJ
DATE D'IMPRESSION 2024-05-23	VÉRIFIÉ PAR D. DESLANDES
NO DOSSIER F24-1189	NOM DU FICHER F24-1189-050-4imp.dwg
DIVISION A	PAGE 050
	TITRE IMP



POUR PERMIS